



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
NORD	LIMOGES LEBON rue Philippe-Lebon De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		
	COUZEIX 32 avenue Maryse-Bastie à l'entrée du Parc Océalim De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		
	RILHAC-RANCON rue Henri-Granger De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 14 h à 18 h De 8 h 30 à 12 h 30 ☀️		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️
OUEST	LIMOGES LE CAVOU Rue du Cavou, Landouge De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		
			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️
			De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️	
SUD	ISLE Parpayat, route de Balézy voie départementale D74A De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		De 14 h à 18 h De 8 h 30 à 12 h 30 ☀️
	LIMOGES KENNEDY av. du Président Kennedy		De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				
EST	PANAZOL route de La Planche-d'Auze De 14 h à 18 h De 8 h 30 à 12 h 30 ☀️		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️		De 14 h à 18 h De 8 h 30 à 12 h 30 ☀️		De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️
			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️
			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️				De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h De 7 h 30 à 15 h ☀️

Horaires d'été ☀️ Du 1^{er} juillet au 31 août et en cas de vigilance orange canicule en dehors de cette période

limoges-metropole.fr 



05 55 45 79 30

LIMOGES MÉTROPOLE
PRÉVENTION
GESTION DES DÉCHETS



DÉCHETS AUTORISÉS

GRAVATS

Cendres, gravât, sable et déblais

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tonte, feuilles, branchages

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES

CARTONS

BOIS

PSE *Polystyrène expansé*

VERRE D'EMBALLAGE

Bouteilles, bocaux

ENCOMBRANTS

MÉTAUX

AMEUBLEMENT

DEEE *Déchets d'équipement électrique et électronique*

CARTOUCHES D'IMPRIMANTES / TONERS

PILES ET BATTERIES

HUILES ALIMENTAIRES

TEXTILES

PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

PLASTIQUES

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Acides et bases
- Huiles et hydrocarbures
- Solvants divers, détergents
- Solvants chlorés
- Produits pâteux
- Peintures
- Produits chlorés
- Produits non identifiés
- Produits phytosanitaires
- Bombes aérosols
- Piles nickel-cadmium
- Piles mercure et autres
- Combustibles
- Radiographies
- Lampes mercure et sodium
- Tubes néon et lampes

DÉCHETS REFUSÉS Liste non exhaustive.

Quoi en faire ?

Ordures ménagères

- Bacs verts

Déchets putrescibles (à l'exception des végétaux)

- Compostage individuel

Pneumatiques

- Fournisseurs ou revendeurs

Cadavres d'animaux

- Équarrissage

Déchets piquants à risque infectieux issus des activités de soins en automédication

- Pharmacies, points de collecte

Lisiers et fumier

- Filière privée

Déchets radioactifs

- Filière privée

Médicaments

- Repris en pharmacie ou déposés dans les bacs verts

Matériaux amiantés

- Centres agréés dans la récupération de l'amiante, moyennant une participation financière

Bouteilles de gaz, extincteurs, fusées d'artifice et de détresse

- Fournisseurs ou revendeurs

Cartouches de fusil, obus et grenades

- Contacter le 17

RÉEMPLOI

Espaces réemploi
dans les 11 déchèteries
de Limoges Métropole.

→ Anciens meubles, bibelots, vaisselle, jouets, livres, DVD, accessoires de puériculture, cycles et pièces, matériel de bricolage, etc.



DÉCHETS VERTS

20 passages ou 8 m³
max par an et par foyer.

Les solutions de Limoges
Métropole : prêt de broyeurs,
broyage à domicile, mise à
disposition d'un composteur, aide
au remplacement de haies, etc.



ACCÈS AUTORISÉ AUX DÉCHÈTERIES

communautaires à tous les particuliers résidant sur l'une des communes de Limoges Métropole.



ACCÈS INTERDIT : professionnels, industriels, artisans et commerçants (*entreprises d'aide à la personne, autoentrepreneurs et chèques emploi-service inclus*).



INFOS PRATIQUES : carte d'accès gratuite délivrée par Limoges Métropole à chaque foyer qui en fait la demande et qui doit être présentée physiquement à chaque passage par le titulaire. En cas de perte ou de détérioration : carte à 5 €.